

TOUS LES BONS CÔTÉS DE LA VILLE



Documents à rendre

Accueil de loisirs du mercredi
avant le 3 juin 2024
les accueils périscolaires
et vacances scolaires
avant le 5 juillet 2024
Dossier dématérialisé
avant le 26 juillet 2024

DOSSIER UNIQUE D'INSCRIPTION 2024/2025

RESTAURATION SCOLAIRE
ACCUEIL PÉRISCOLAIRE
ACCUEIL DE LOISIRS DU MERCREDI
ET DES VACANCES SCOLAIRES

Pour toute information sur la restauration scolaire, les accueils périscolaires, l'accueil de loisirs du mercredi et les activités vacances :

■ Service accueil familles

Hôtel de Ville (accès entrée principale)

Mairie déléguée (annexe 18 rue Lucie Aubrac)

Lundi, mardi, mercredi, vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h

Jeudi de 8h30 à 12h30

Période estivale (du lundi 8 juillet au 30 août) :

Ouverture du lundi au vendredi 8h30 à 12h30

Fermeture du 1^{er} au 16 août 2024 inclus

Lundi au vendredi 8h30-12h30.

Tél. 04 27 82 62 93 - 04 78 86 69 00

OULLINS
PIERRE
BENITE

LES INFORMATIONS PRATIQUES

PORTAIL FAMILLES - 24h/24 et 7j/7

Retrouvez toutes les informations utiles sur le Portail familles accessible depuis la page d'accueil du site de la Ville: oullins.fr ou pierrebenite.fr

Vous pouvez contacter le Service accueil familles pour obtenir vos identifiants.

À partir de votre compte personnel, vous pouvez :

- consulter les dernières informations,
- inscrire vos enfants (restauration, activités périscolaires, accueil de loisirs du mercredi et des activités vacances...) en respectant les périodes d'inscription,
- régler vos factures par carte bancaire (paiement sécurisé).

VACANCES SCOLAIRES 2024 - 2025

Rentrée scolaire 2024	Jour de reprise le lundi 2 septembre 2024
Vacances de la Toussaint 2024	À la fin des cours du vendredi 18 octobre 2024 → Jour de la reprise le lundi 4 novembre 2024
Vacances de Noël 2024	À la fin des cours du vendredi 20 décembre 2024 → Jour de la reprise le lundi 8 janvier 2025
Vacances d'Hiver 2025	À la fin des cours du vendredi 21 février 2025 → Jour de la reprise le lundi 4 mars 2025
Vacances de Printemps 2025	À la fin des cours du vendredi 18 avril 2025 → Jour de la reprise le lundi 5 mai 2025
Pont de l'Ascension 2025	Pas classe le vendredi 30 mai 2025
Vacances d'Été 2025	À la fin des cours du vendredi 4 juillet 2025

JUSTIFICATIFS À FOURNIR

Votre dossier doit être accompagné des documents suivants :

- **copie d'un justificatif CAF** de moins de 3 mois, mentionnant le numéro d'allocataire, le nom du bénéficiaire ainsi que celui des enfants ou avis d'imposition 2023 sur les revenus 2022 le cas échéant
- **copie du carnet de vaccinations** pour les nouvelles inscriptions (et les rappels à 6 et 12 ans)
- **relevé d'identité bancaire** pour les prélèvements automatiques
(uniquement pour les familles n'ayant pas opté pour ce mode de paiement en 2023-2024)
- **attestation d'assurance péri et extrascolaire**
- **attestation employeur, justifiant la quotité horaire, uniquement pour l'inscription à l'ALSH du mercredi**
Attention, en cas de fausse déclaration, le signataire risque jusqu'à 3 années de prison et entre 15 000 et 45 000 € d'amende en application de l'article 441-7 du code pénal.

LES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES

DES INSCRIPTIONS AUX ACTIVITÉS ET À LA RESTAURATION

MATIN

Les accueils sont organisés les jours d'école. Il n'y a pas d'accueil le matin le jour de la rentrée scolaire. L'accès à l'école pour déposer un enfant est possible de 7h30 jusqu'à 8h10 au maximum. A 8h20, les enfants sont accompagnés dans leur classe par le personnel encadrant et sont placés sous la responsabilité de leurs enseignants. Les enfants scolarisés en toute petite section ne pourront être accueillis qu'à compter de leurs 3 ans révolus.

MIDI

Mon enfant fréquente la restauration ou les accueils de façon **régulière** :

- au moment du dépôt du dossier :
 - j'inscris mon enfant à l'année sur la fiche de renseignements,
 - je précise les jours de fréquentation réguliers,
 - je choisis le menu de l'enfant : classique ou végétarien pour l'ensemble de l'année.
- au cours de l'année, je peux modifier les réservations **jusqu'au mercredi pour la semaine qui suit** :
 - sur le Portail familles sur oullins.fr ou pierrebenite.fr (*avant minuit*),
 - au Service accueil familles (*avant 17h*).

Mon enfant fréquente la restauration ou les accueils de façon **occasionnelle** :

- au moment de l'inscription, je coche la case « fréquentation occasionnelle ».
- au cours de l'année, je peux modifier les réservations jusqu'au mercredi pour la semaine suivante :
 - sur le Portail familles sur oullins.fr ou pierrebenite.fr (*avant minuit*),
 - au Service accueil familles (*avant 17h*).

Les modifications de planning en dehors des délais précisés ci-dessus sont possibles pour les motifs suivants :

- impératif exceptionnel de travail (déplacement professionnel ou formation)
 - *document à fournir : attestation signée par l'employeur*
- hospitalisation ou maladie d'un parent, d'un frère ou d'une sœur, ou de l'enfant
 - *document à fournir : bulletin d'hospitalisation ou certificat médical*

Les modifications hors délais doivent être communiquées au Service accueil familles. Aucune modification de calendrier auprès de l'école n'est possible.

Réservation hors délais pour la restauration scolaire : application d'un tarif majoré de 50 %.

Annulation hors délais pour la restauration scolaire : les jours ne sont pas facturés si le justificatif indiqué ci-dessus est transmis dans les 48h au Service accueil familles. En l'absence de justificatif, tous les repas sont facturés.

SOIR

La Ville d'Oullins-Pierre-Bénite met en place trois temps périscolaires :

- 16h30*¹ - 17h15 avec la possibilité de récupérer les enfants de 17h05 à 17h15
- 17h15 - 18h avec la possibilité de récupérer les enfants de 17h45 à 18h
- 18h - 18h30 avec la possibilité de récupérer les enfants dès 18h05

Le goûter fourni par la famille est pris entre 16h30*¹ et 17h.

A 16h30*¹, seuls les enfants inscrits aux accueils du soir sont pris en charge par le personnel municipal. Les enfants non-inscrits à ces accueils demeurent sous la responsabilité des parents. Un enfant de l'école élémentaire pourra sortir seul s'il a dûment été autorisé dans le dossier unique d'inscription.

*¹ : Les horaires de Marie Curie sont décalés d'un quart d'heure.

LES ACCUEILS EXTRASCOLAIRES

Lors des accueils extrascolaires, la Ville propose à vos enfants des activités riches et variées. Des activités de découverte sont proposées les mercredis et les vacances scolaires pour les enfants de 3 à 12 ans (maternelle – CM2) domiciliés à Oullins-Pierre-Bénite. Au programme, des animations ludiques et adaptées à chaque tranche d'âge, encadrées par une équipe d'animateurs diplômés (activités manuelles, sportives, récréatives ou culturelles et des sorties à la journée sur certaines périodes). Les enfants extérieurs scolarisés dans la commune pourront être acceptés en fonction des places disponibles.

ACCUEIL DE LOISIRS DU MERCREDI (POUR LES 3-12 ANS)

Un accueil est proposé, le mercredi, aux enfants, de la maternelle au CM2, à partir de 3 ans révolus et domiciliés à Oullins-Pierre-Bénite.

L'absence d'un enfant ne donne pas lieu à remboursement, exceptées les annulations justifiées dans les 48h. Les demandes de changement d'horaires d'accueil en cours de trimestre ne donnent lieu à aucun remboursement pour le trimestre entamé. Des suspensions d'accueils pourront être envisagées en cas d'absences répétées non justifiées et d'impayés. En cas de difficulté de paiement, contactez sans délai le Service accueil familles. Les modifications tarifaires sont prises en compte pour le trimestre suivant.

- Les familles peuvent demander une fréquentation :
 - Soit à la journée complète avec repas (de 8h à 18h)
 - Soit le matin avec repas (de 8h à 13h30)
 - Soit l'après-midi sans repas (de 13h30 à 18h)
 - Les arrivées - départs s'effectuent de 8h à 9h, à 13h30 et de 17h à 18h
 - Les sorties extérieures s'effectuent en journée complète.

• Inscriptions

Seules les familles à jour de leurs factures pourront prétendre à cet accueil.

- Les familles doivent déposer une fiche de vœux avant le 3 juin 2024. Leur demande sera instruite par une commission d'attribution des places.

• Les réponses seront communiquées début juillet à l'adresse électronique que vous nous aurez transmis, accompagnées de la facturation à régler avant le 16 août 2024. À défaut de paiement intervenu dans les délais, **la pré-inscription sera annulée.**

• Les inscriptions se font pour l'ensemble des mercredis de l'année.

L'absence non justifiée de l'enfant au cours de l'année ne donnera lieu à aucun remboursement.

Plus d'informations : règlement intérieur et projet pédagogique disponibles sur oullins.fr ou pierrebenite.fr ou sur demande au Service accueil familles.

Début de l'accueil de loisirs : mercredi 4 septembre 2024

Chaque mercredi hors vacances scolaires, la Ville d'Oullins-Pierre-Bénite propose un accueil de loisirs pour les 3-12 ans de :

- 158 places à l'école Jules Ferry (Oullins)
- 108 places à la Maison de l'enfance Jacques-Duclos (Pierre-Bénite)

ACCUEIL DE LOISIRS DES VACANCES (POUR LES 3-12 ANS) :

Deux accueils sont proposés aux familles, l'un à l'école Jules Ferry et l'autre à la Maison de l'Enfance Jacques-Duclos dans la limite des places disponibles.

- Les accueils proposés :
 - Soit à la journée complète avec repas (de 8h à 18h)
 - Soit le matin avec repas (de 8h à 13h30) hors vacances scolaires Jacques-Duclos
 - Soit l'après-midi sans repas (de 13h30 à 18h) hors été Jacques-Duclos
 - Les arrivées - départs s'effectuent de 8h à 9h, à 13h30 et de 17h à 18h
 - Les sorties extérieures s'effectuent en journée complète.
 - Un service de restauration et un goûter sont proposés pendant les périodes de vacances (prévoir une bouteille d'eau, une crème solaire et un chapeau).
 - Inscriptions :
 - Les inscriptions se font selon le calendrier ci-dessous et en fonction des places disponibles.
- Le paiement valide l'inscription.**

Plus d'informations : programmes des vacances, règlement intérieur et projet pédagogique sont disponibles sur oullins.fr ou pierrebenite.fr

	ACTIVITÉS PENDANT LES VACANCES	DATES DES INSCRIPTIONS
Vacances de la Toussaint	Du 21 au 31 octobre 2024	Du 30 septembre au 16 octobre 2024 inclus
Vacances de Noël	Du 23 décembre 2024 au 3 janvier 2025	Du 2 au 18 décembre 2024 inclus
Vacances d'Hiver	Du 24 février au 7 mars 2025	Du 3 au 19 février 2025 inclus
Vacances de Printemps	Du 22 avril au 2 mai 2025	Du 31 mars au 16 avril 2025 inclus
Vacances d'Été	Du 7 juillet au 1 ^{er} août 2025 et du 18 au 29 août 2025	Du 10 au 25 juin 2025 inclus

INFORMATIONS PRATIQUES

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
de 7h30 à 8h20 <i>arrivée jusqu'à 8h10</i>	Accueil	Accueil	Accueil de loisirs	Accueil	Accueil
de 11h30 à 13h30 <i>reprise à 13h45 pour l'école Marie-Curie</i>	Pause déjeuner	Pause déjeuner		Pause déjeuner	Pause déjeuner
de 16h30* à 18h30 <i>de 16h45 pour l'école Marie-Curie</i>	Accueil	Accueil		Accueil	Accueil

CONTACTS RÉFÉRENTS PÉRISCOLAIRES

→ **École Ampère**
07 61 16 38 20

→ **École-Jean-de-la-Fontaine**
07 61 16 36 67

→ **École-Jean-Macé**
07 61 16 38 90

→ **École-Jules-Ferry**
07 61 16 17 95

→ **Groupement du Centre
(Wallon et Langevin Jaurès) :**
06 08 74 62 52

→ **Groupement de Haute Roche
(Picasso et Eluard) :**
06 33 95 70 39

→ **École de la Saulaie**
07 61 16 39 40

→ **Maternelle du Golf**
07 61 16 38 12

→ **École élémentaire du Golf**
07 61 16 38 12

→ **Maternelle des Célestins**
06 71 06 82 79

→ **Ecole maternelle Jean-Lurçat :**
06 32 16 41 48

→ **Centre de loisirs :**
06 32 16 41 48
ou 04 78 50 14 94

→ **École Marie-Curie**
07 61 16 39 51

→ **École de la Glacière**
07 61 16 18 08

→ **ALSH vacances**
06 30 31 18 04

→ **Navette scolaire :**
06 77 17 91 69

